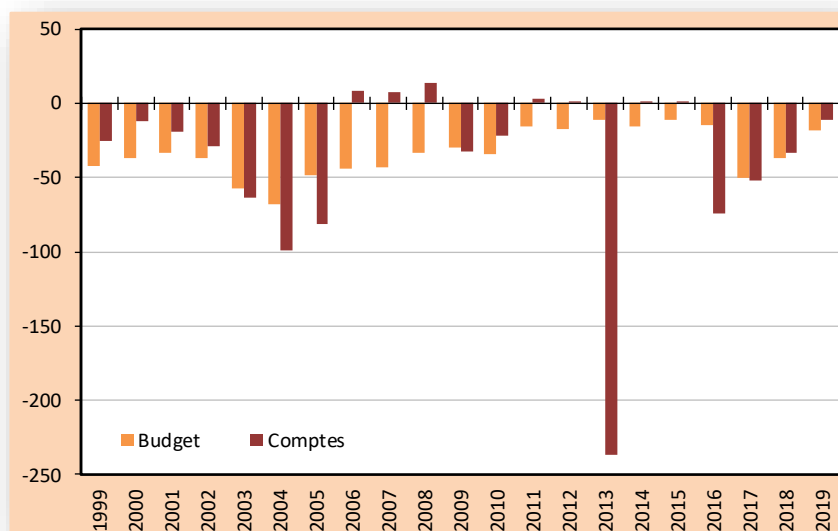


# COMPTES 2019 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

*Statistique financière*



*Juin 2020*

**Département de l'économie  
et de l'action sociale**

*Service de statistique*

**Département des finances  
et de la santé**

*Service financier*

## Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>DONNÉES FIN. DONNÉES FINANCIÈRES</b>	<b>4</b>
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats	5
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>13</b>
Taux d'endettement Degré d'autofinancement	13
Degré d'autofinancement Capacité d'autofinancement	13
Part des charges: Quotité des intérêts	14
Degré de couverture Quotité de la charge financière	14
Dettes brutes par Degré de couverture des charges	15
Proportion des revenus déterminants Degré de couverture des revenus déterminants	15
Part du service des intérêts Poids des intérêts passifs	16
Dettes nettes par Effort d'investissement	16
Taux d'autofinancement Dette par habitant	17
Poids des charges Dette par habitant	17

## Avant-propos

La fiche de statistique financière relative aux comptes 2019 de l'État de Neuchâtel confirme la tendance déjà mise en évidence lors de la publication de la fiche relative aux comptes 2018 : le redressement des finances cantonales est en bonne voie. Pour la troisième année consécutive, le résultat est amélioré de 20 millions de francs par rapport à l'exercice précédente, l'amélioration totalisant 60 millions de francs par rapport à l'exercice 2016.

Cette amélioration s'explique en premier lieu par la bonne maîtrise des charges sur lesquelles les autorités ont un contrôle direct, notamment celles relatives à l'éducation, à la santé et à la prévoyance sociale. Pour cette dernière, les dépenses ont même connu une baisse conséquente liée à la bonne tenue de l'économie cantonale et à la baisse du chômage – d'une ampleur inégalée en Suisse et plus vécue dans le canton depuis plusieurs décennies – et du recours à l'aide sociale. Au cours des prochaines années, la systématisation de la gestion des partenariats permettra encore de consolider la maîtrise des charges dans ces domaines où nombre de prestations sont déléguées à des partenaires externes à l'État.

Certaines autres charges connaissent également une évolution à la baisse réjouissante, comme par exemple les charges d'intérêts, en baisse constante depuis plus d'une décennie en raison principalement de la baisse des taux. Quoiqu'élevé en comparaison intercantonale, le niveau de la dette reste éloigné du plafond admissible pour une collectivité telle que la nôtre. Par ailleurs, l'accroissement de l'endettement de l'État provient pour l'essentiel (7/8e environ en 2019) de l'intégration de dettes préexistantes dans des entités parapubliques, en lien notamment avec l'assainissement des finances de l'hôpital et la consolidation de la caisse de pensions.

Avec les évolutions précitées, la rationalisation régulière de l'organisation de l'administration cantonale a permis au canton de Neuchâtel de mettre en œuvre durant la dernière décennie deux ambitieuses réformes fiscales renforçant la position du canton pour les particuliers et consolidant son attractivité pour les entreprises dans un contexte international exigeant.

Les investissements publics cantonaux s'inscrivent à la hausse pour la deuxième année consécutive et soutiennent aussi la dynamique de prospérité nécessaire à l'équilibre structurel des finances. Les importants programmes d'investissement planifiés pour les prochains exercices consolideront cette tendance. Il en va également ainsi des nouveaux mécanismes financiers en place depuis 2020, qui permettront de soutenir l'investissement même en période de conjoncture défavorable.

La crise sanitaire, dont les conséquences économiques et sociales et les effets financiers ne peuvent pas encore être estimés, vient naturellement interrompre la dynamique positive dans laquelle le canton s'est engagé ces dernières années. L'objectif de l'équilibre structurel des finances cantonales doit aujourd'hui se conjuguer avec les exigences conjoncturelles et la nécessaire consolidation de notre tissu économique, la sauvegarde des emplois et le renforcement des mécanismes de solidarité, pour faire face, ensemble.

Laurent Kurth  
Conseiller d'État, Chef du DFS

## Introduction

Conformément à l'article 70 LFinEC, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. La présente fiche regroupe ainsi diverses informations concernant les finances de l'État de Neuchâtel. D'autres fiches relatives aux communes neuchâteloises sont disponibles sur le site Internet du service de statistique. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de la statistique des finances de la Confédération afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques.

Rappelons que depuis l'exercice 2018, les données sont dorénavant présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette situation n'est pas sans incidence sur les comparaisons dans le temps (évolutions annuelles) qu'il est possible de faire puisque certains graphiques mentionnent des valeurs uniquement pour les années 2017 (retraitement des données selon nouveau référentiel), 2018 et 2019. C'est notamment le cas pour la dernière partie relative aux nouveaux indicateurs financiers.

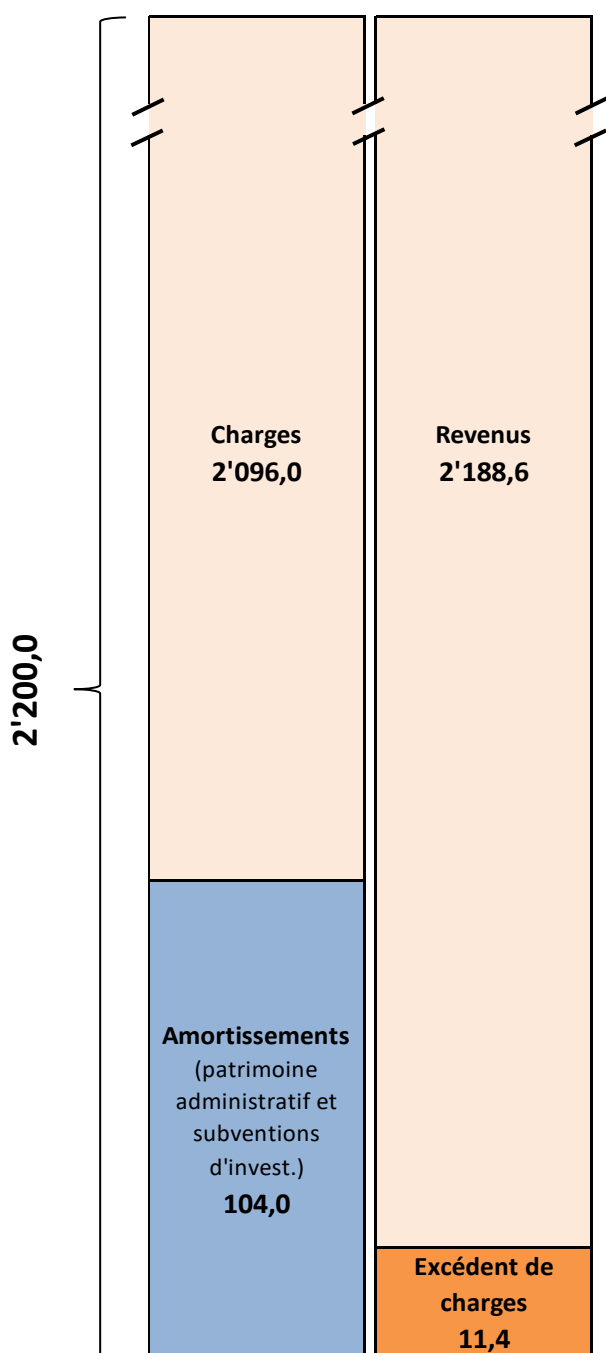
Cette fiche de statistique financière accompagne et complète le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2019 (voir Tomes 1 et 2 du 8 avril 2020 publiés sur le site Internet de l'État). Afin d'en faciliter la lecture, les commentaires qui sont formulés en regard des différents graphiques mentionnent les montants arrondis en millions de francs. Les données détaillées (en francs) peuvent bien évidemment être consultées dans le rapport de gestion financière. Vous trouverez également dans ce dernier, outre l'appréciation politique de l'exercice, des informations complémentaires et des explications détaillées sur les écarts avec le budget 2019 et les comptes 2018. Alors que le Tome 1 privilégie une approche globale pour l'ensemble de l'État, le Tome 2 reprend les données financières service par service par le biais de fiches standardisées.

Comptes 2019 de l'Etat: vue d'ensemble en millions de francs

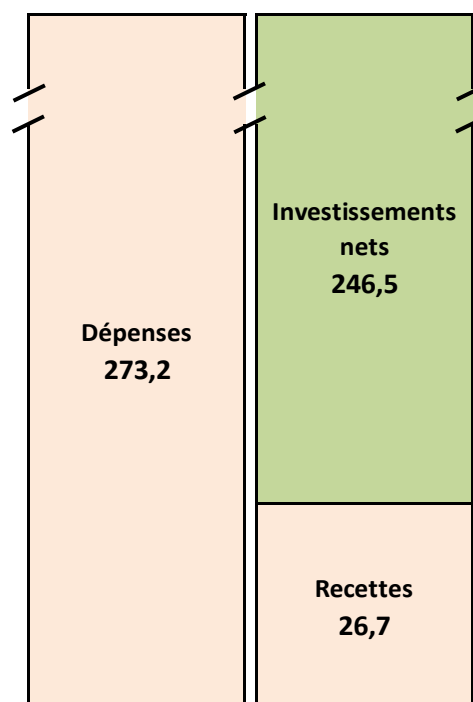
Le compte de résultats et le compte des investissements sont les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques. Le compte de financement (présenté auparavant avec MCH1) est dorénavant remplacé par un tableau de flux de trésorerie (voir pages 60 et 73 du Tome I du rapport de gestion financière). Le compte de résultats 2019 boucle sur un excédent de charges (résultat total) de CHF 11 millions (CHF 18 millions au budget) et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 246 millions (CHF 89 millions au budget).

L'exercice 2019 tient compte du désendettement du Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe), tel que décidé par le Grand Conseil le 19 février 2019, avec la constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions (compte des investissements) et une subvention extraordinaire de CHF 32 millions (compte de résultats). Les dépenses nettes d'investissements sont ainsi largement supérieures au budget. Abstraction faite de cet élément, elles s'élèveraient à CHF 46 millions. L'évolution concernant ces deux états financiers est commentée de manière plus détaillée aux pages suivantes.

Compte de résultats



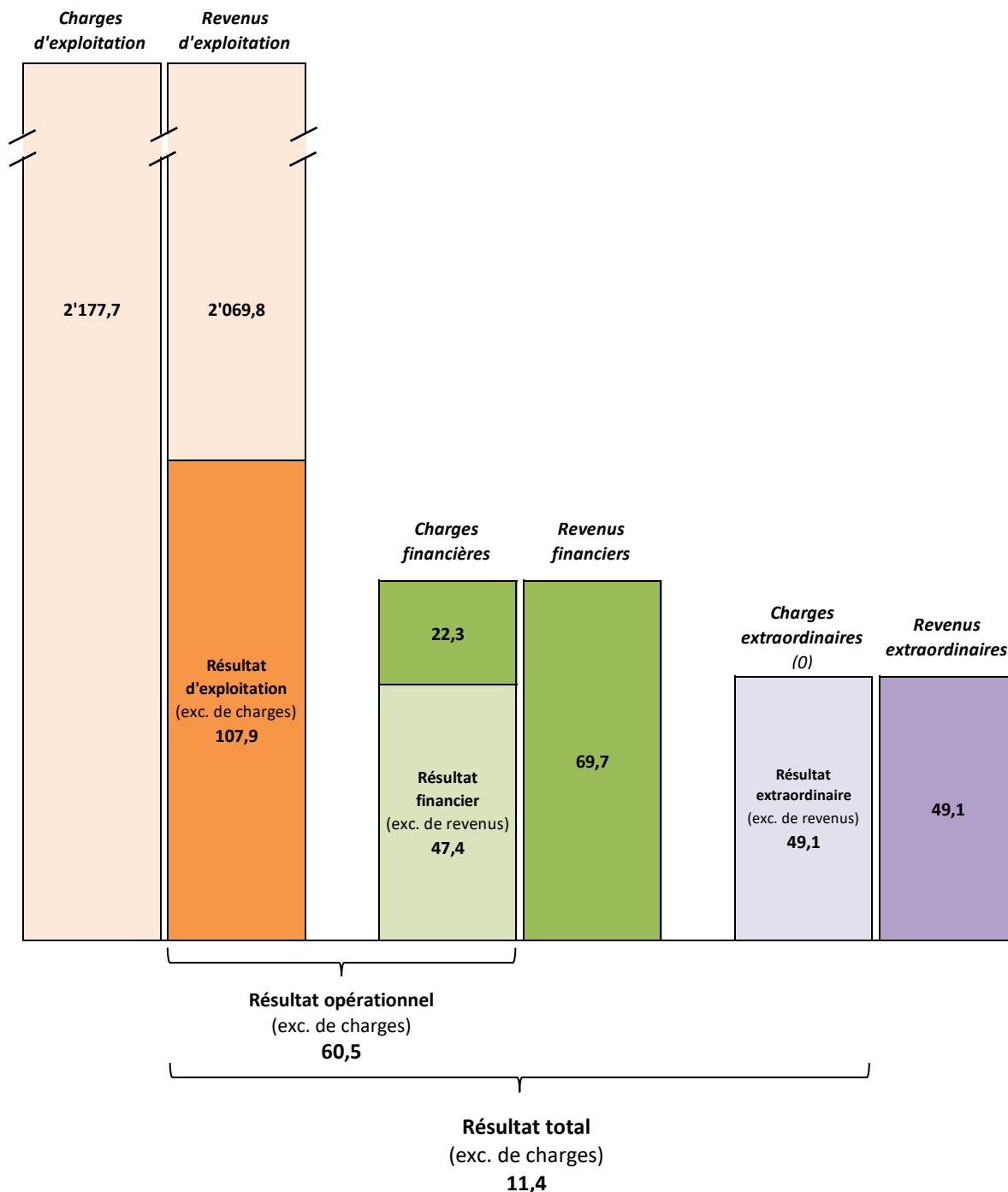
Compte des investissements



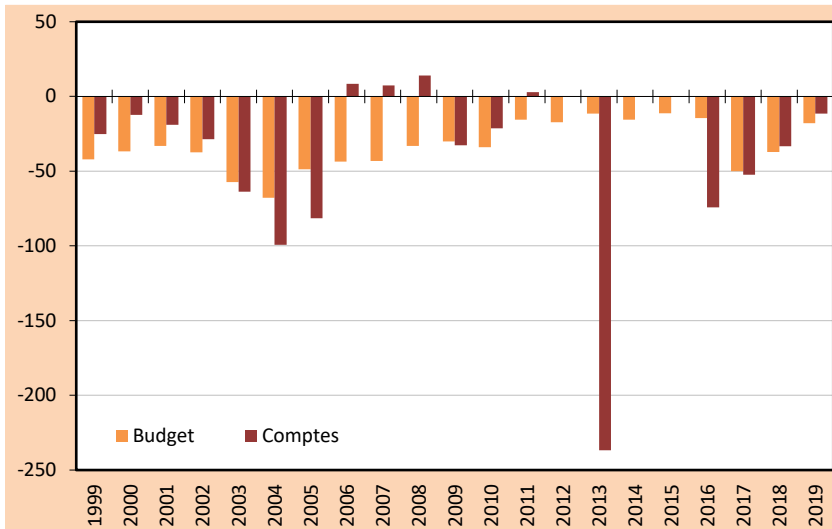
**Compte de résultats 2019 détaillé en millions de francs**

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : résultat d'exploitation (déficit de CHF 108 millions), résultat opérationnel (déficit de CHF 61 million y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (déficit de CHF 11 millions y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Une vision schématique du compte de résultats détaillé est disponible ci-dessous.

Malgré un résultat d'exploitation qui demeure élevé en regard du budget (déficit de CHF 82 millions) ou des comptes de l'année dernière (déficit de CHF 93 millions), le résultat total s'est amélioré d'un peu moins de CHF 7 millions par rapport aux prévisions budgétaires et de respectivement CHF 22 millions et CHF 41 millions par rapport aux exercices 2018 et 2017. Comme souligné par le Conseil d'État à l'occasion de leur présentation, les comptes 2019 confirment ainsi le redressement progressif des finances de l'État. Pour la troisième année consécutive, l'amélioration par rapport à l'exercice précédent se monte à environ CHF 20 millions. Cette amélioration est particulièrement visible sur le graphique de la page suivante.



Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs



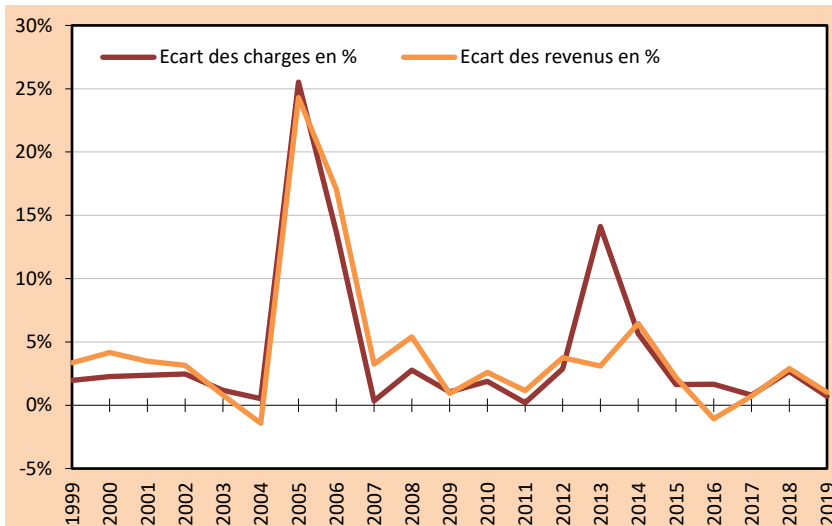
La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2019 adopté par le Grand Conseil le 4 décembre 2018 prévoyait un déficit de CHF 18 millions, la situation après clôture des comptes s'améliore de CHF 7 millions pour atteindre un excédent de charges de CHF 11 millions. La situation s'améliore également, et de manière progressive, par rapport aux comptes 2016, 2017 et 2018.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions, soit un montant proche du budget.

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

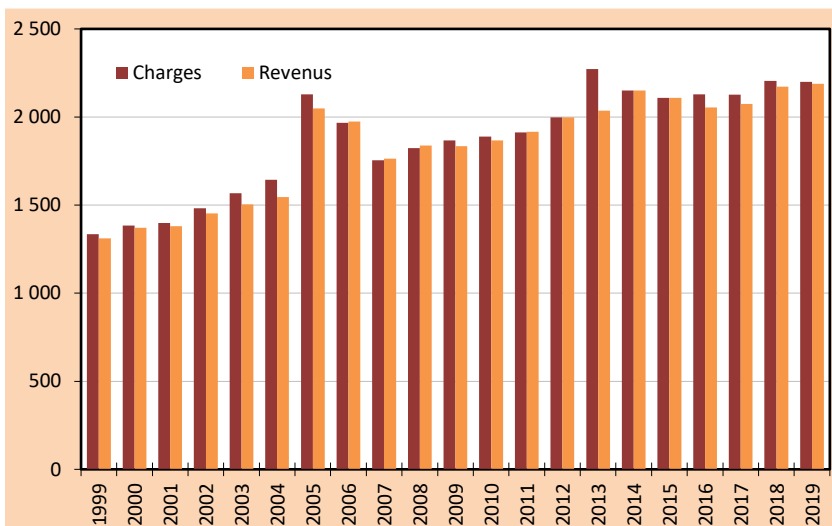


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2019, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 16 millions (+0,7%). Au niveau des revenus, l'écart entre le budget et les comptes représente une augmentation de CHF 22 millions (+1,0%). La péjoration constatée pour les charges est par conséquent plus que compensée par l'amélioration des revenus, d'où au final un résultat total meilleur que prévu.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

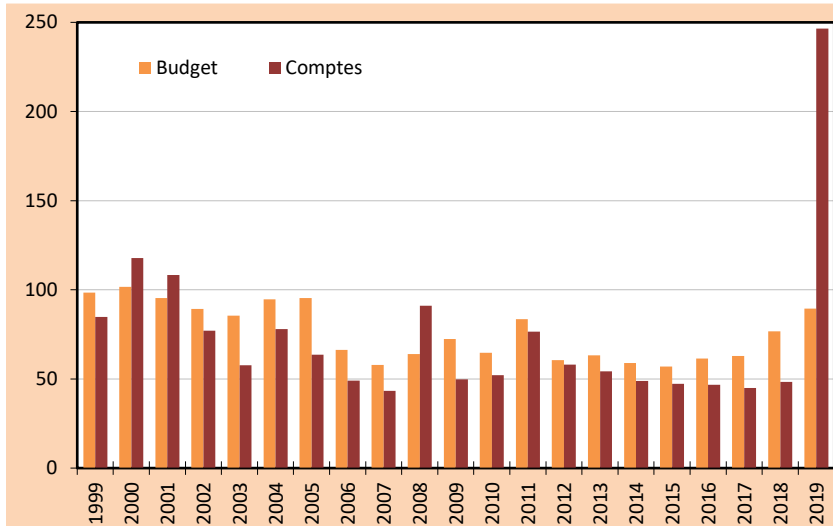
Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



En 2019 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'200 millions et CHF 2'189 millions (sans imputations internes), soit un résultat déficitaire, comme déjà précisé, de CHF 11 millions. Par rapport à l'exercice précédent, les charges diminuent de 0,3% (CHF 6 millions) alors que les revenus augmentent de 0,8% (CHF 16 millions).

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne. Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs

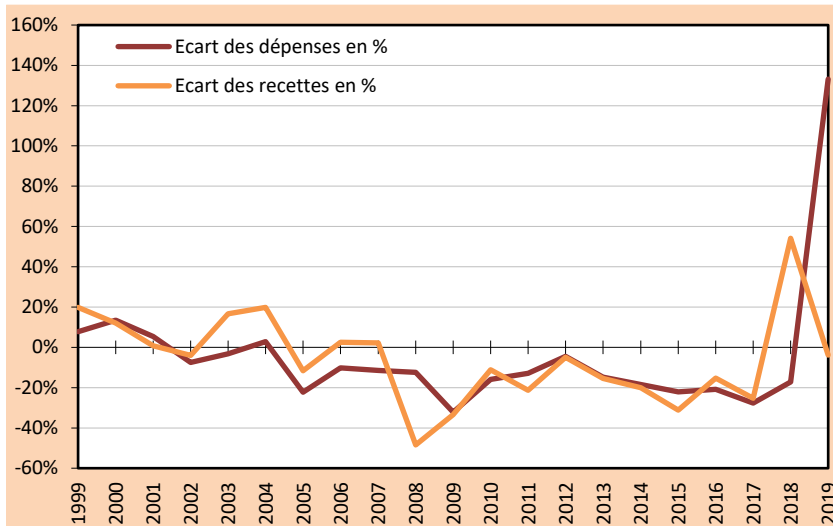


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires en matière de dépenses nettes d'investissement. Si le volume de ces dernières est significativement inférieur aux prévisions, la situation peut être préoccupante car la substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée. C'est ce qui a été systématiquement constaté ces dernières années (2009-2018).

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Comme expliqué dans la vue d'ensemble, cet écart important résulte du désendettement du RHNe décidé par le Grand Conseil (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

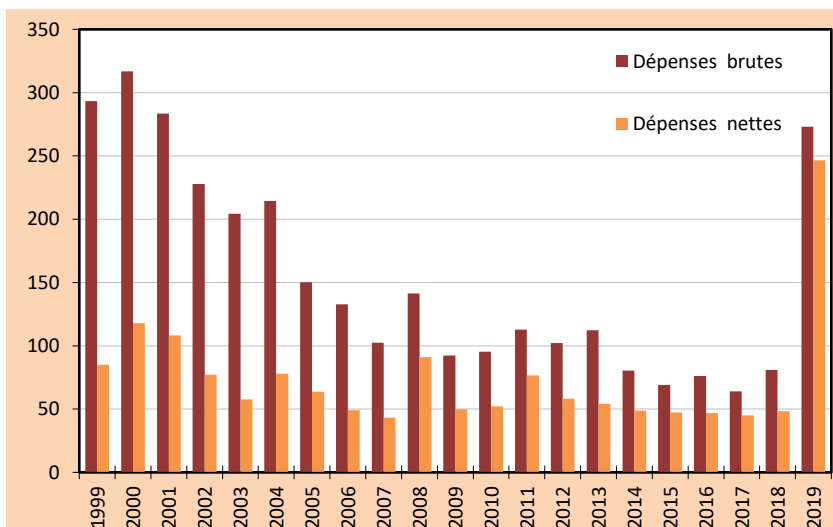
Écarts budget et compte des investissements en pourcent



L'écart important constaté en 2019 en termes d'investissements nets trouve sa source du côté des dépenses brutes qui sont significativement supérieures au budget du fait de l'opération RHNe. Celles-ci augmentent au final de CHF 156 millions (+133,2%). Du côté des recettes, ces dernières varient peu et sont inférieures de CHF 1 million (-3,8%) par rapport à celles qui avaient été portées au budget.

Sans les incidences financières liées à RHNe, les dépenses brutes d'investissements auraient, une fois encore, été bien inférieures au budget (CHF 73 millions contre CHF 117 millions). Ces écarts s'expliquent par l'abandon ou le report de projets, comme par exemple la dépense de CHF 12 millions pour l'acquisition de participations aux sociétés électriques qui n'a pas été réalisée en cours d'exercice ou encore la dépense de CHF 8 millions pour la reprise des actifs du CEG inscrite au budget 2019 et finalement anticipé en fin d'exercice 2018.

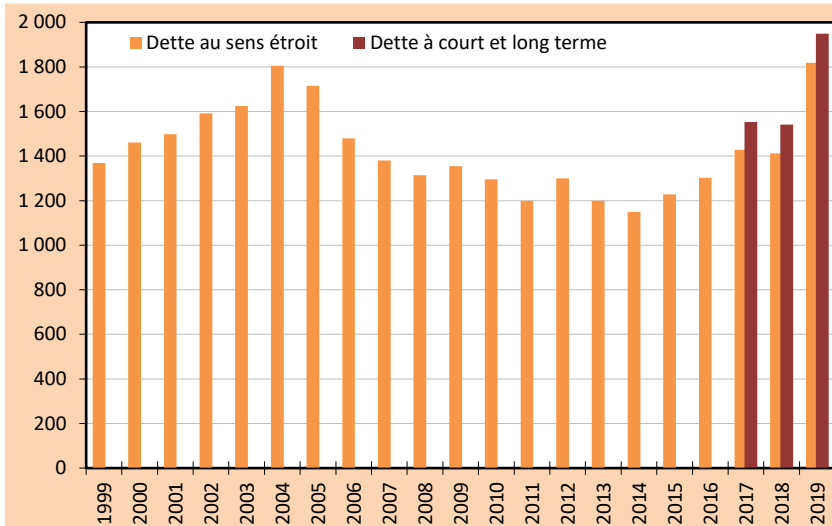
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



Abstraction faite de l'exercice 2019, caractérisé par l'opération RHNe, les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 1990 et début 2000, influencées par d'importants travaux routiers.

Depuis 2006, le mécanisme du frein à l'endettement restreint également le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres constatés pour les budgets du compte de résultats. En effet, plus le déficit est important au budget, plus l'enveloppe globale d'investissement s'en trouve réduite. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en juin 2019 sur le dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) afin d'imposer un seuil d'investissement minimum dès l'exercice 2020 (qui correspond à 4% des revenus déterminants du compte de résultats).

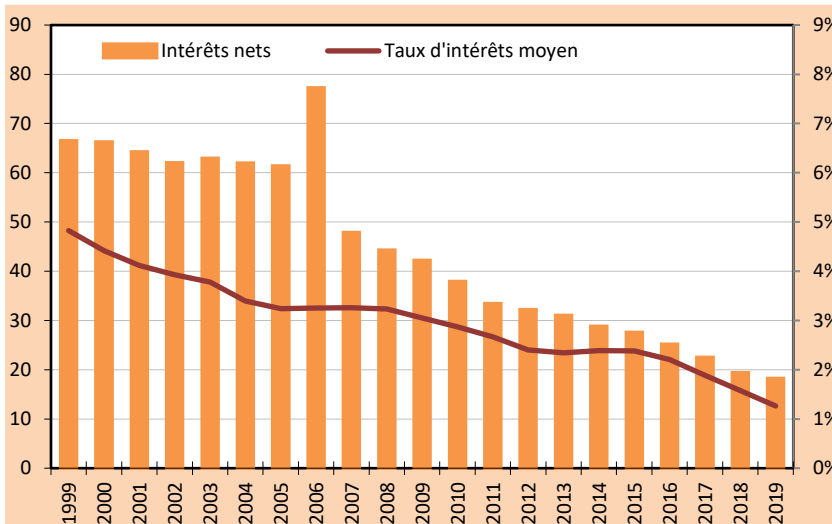
Endettement en millions de francs



La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'818 millions à fin 2019. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, établissements caisses de pensions, etc.). La dette bancaire augmente de CHF 406 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette variation importante s'explique principalement par le financement des mesures adoptées par le Grand Conseil relatives à prévoyance.ne (CHF 123 millions versés en janvier 2019) et l'assainissement du bilan d'HNe pour CHF 232 millions (nouvellement nommé RHNe), qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2019.

En considérant le bilan de l'État (passif), les engagements inscrits aux natures MCH2 201 et 206 permettent d'aboutir à la notion de dette à court et long terme qui figure également sur le graphique ci-contre pour les trois dernières années (CHF 1'949 millions en 2019). L'augmentation par rapport à 2018 s'explique pour les mêmes raisons que celle de la dette bancaire.

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

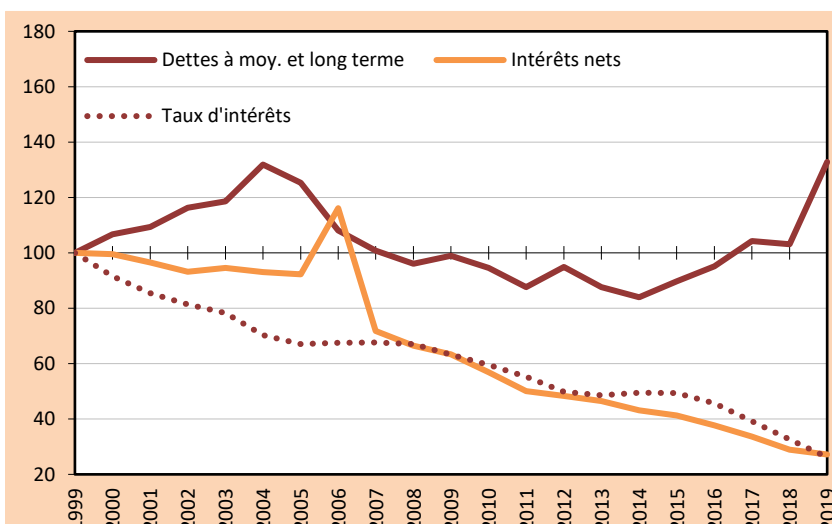


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts (ou intérêts passifs) sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme.

Les comptes 2019 présentent des charges d'intérêts de CHF 20 millions et des intérêts encaissés de CHF 2 million, soit au final des intérêts nets de CHF 18 millions. Ce montant diminue continuellement ces dernières années, en raison des taux favorables pratiqués sur le marché (et non par une diminution de la dette). Ainsi, le taux d'intérêt moyen est de 1,26% en 2019 (plus bas niveau jamais constaté).

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des charges d'intérêts nettes (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 1999=100



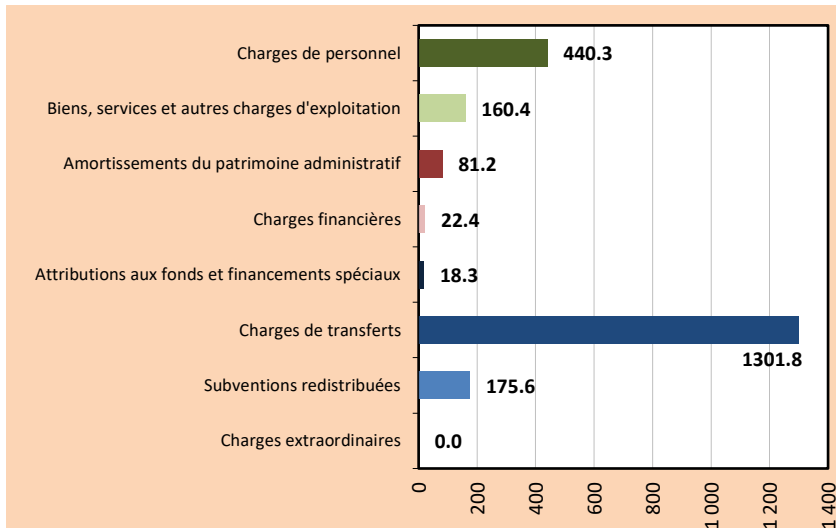
Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1999 (100 points), tant les intérêts nets que le taux d'intérêt moyen (tous deux aux environs de 27 points) affichent une baisse continue par rapport à cette base. L'indice de la dette, en revanche, augmente pour atteindre 133 points en 2019, soit un niveau proche du pic de 2004 (140 points), du fait de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour prévoyance.ne et HNe.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).



**Charges par nature du compte de résultats 2019 en millions de francs**



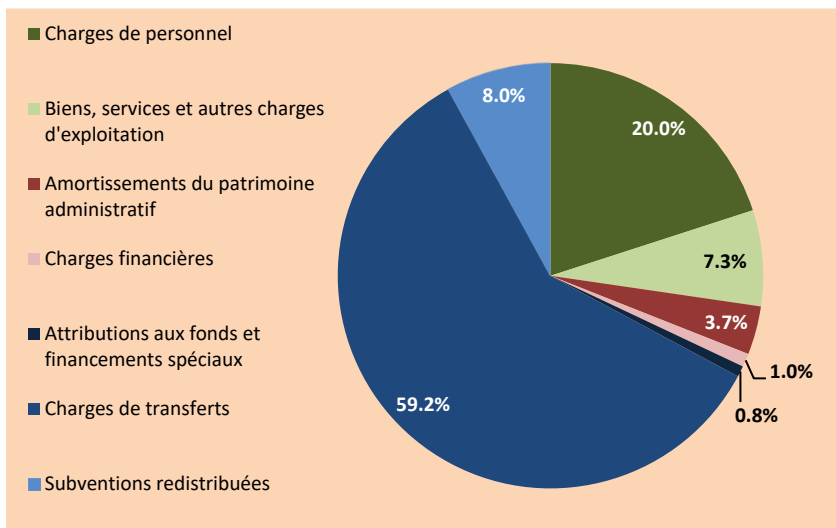
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2019, celles-ci se montent à CHF 1'302 millions dont CHF 32 millions au titre de la subvention attribuée dans le cadre de l'assainissement du bilan de RHNE.

Au niveau des charges dédiées au fonctionnement de l'administration, les charges de personnel s'élèvent à CHF 440 millions et les charges de biens et services à CHF 160 millions.

Les amortissements s'élèvent à CHF 81 millions soit un montant significativement plus élevé que ces dernières années en raison de l'amortissement extraordinaire pour la H2O (CHF 38 millions). Cet élément est toutefois partiellement compensé par un prélèvement extraordinaire de CHF 30 millions du côté des revenus (nature 48 MCH2).

**Charges par nature du compte de résultats 2019 en pourcent**

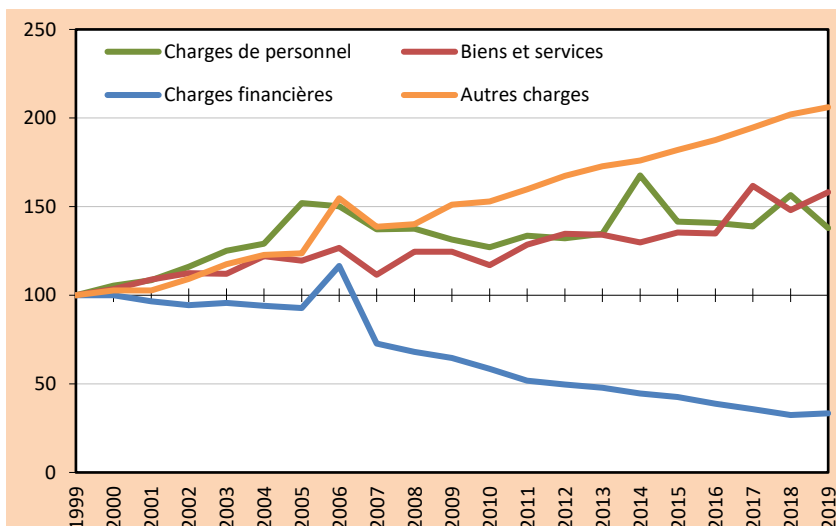


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à près de 60% du total des charges.

Précisons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures 366). Cela représente un montant de CHF 23 millions dans les comptes 2019.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures 46). Le rapport de gestion financière pour l'exercice 2019 (Tome 1 page 35) fournit un tableau détaillé des charges nettes de transfert selon l'approche de la classification fonctionnelle.

**Indice des charges par nature (base 1999=100)**



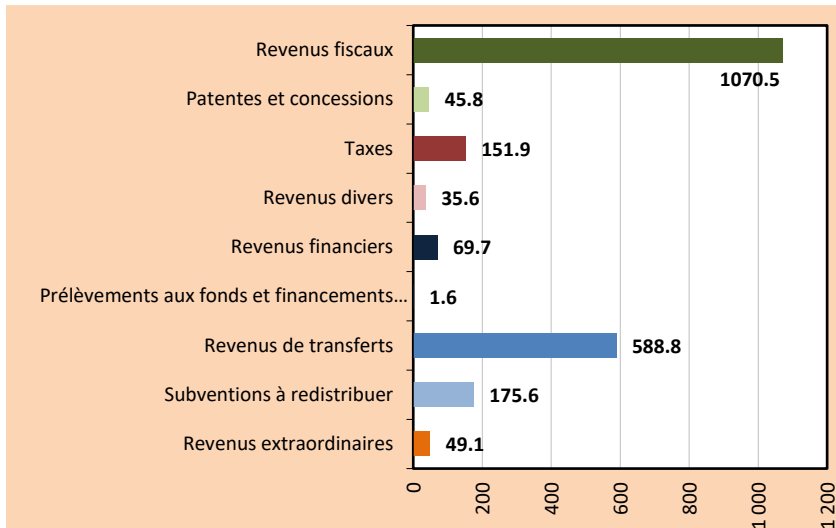
Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 1999 = 100).

Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 1999-2016 (MCH1) et 2017-2019 (MCH2).

Les attributions aux financements spéciaux (nature 35 MCH2) ainsi que les imputations internes (nature 39 MCH2) ne sont pas prises en considération dans ce graphique.

Alors que les charges financières diminuent au fil du temps, la catégorie des autres charges augmente de manière significative puisque celle-ci englobe notamment les charges de transfert.

**Revenus par nature du compte de résultats 2019 en millions de francs**

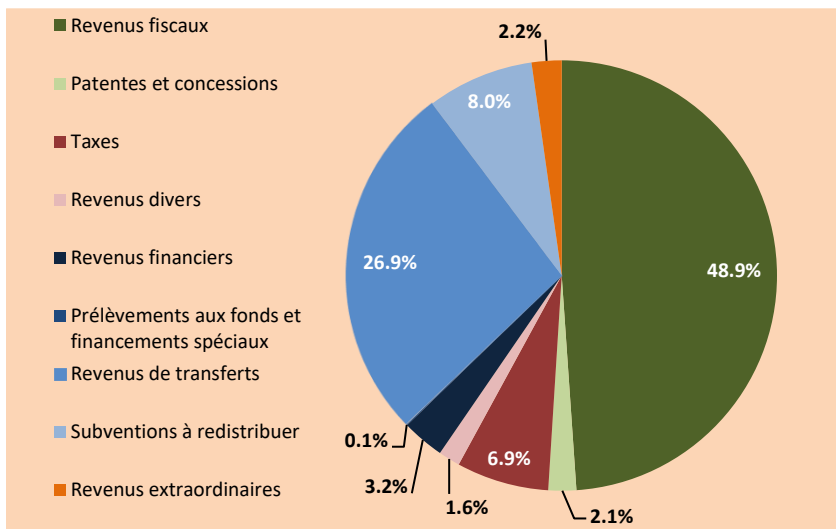


La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État. Ainsi, en 2019, les recettes fiscales s'élèvent à CHF 1'070 millions, soit un niveau quasi identique aux comptes de l'année dernière (CHF 1'072 millions).

En 2019 ce montant se répartit entre les impôts relatifs aux personnes physiques (CHF 775 millions y compris impôts à la source et frontaliers), les impôts relatifs aux personnes morales (CHF 159 millions), divers autres impôts directs (CHF 88 millions) et les taxes véhicules qui appartiennent aussi à cette catégorie (CHF 48 millions).

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 589 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes encaissées au titre de la RPT (CHF 173 millions).

**Revenus par nature du compte de résultats 2019 en pourcent**

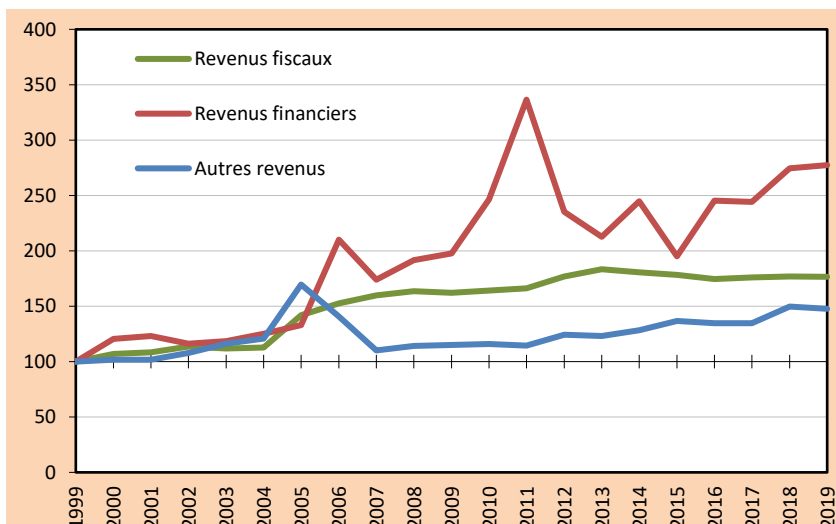


La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État.

Les revenus fiscaux constituent ainsi presque la moitié des recettes de l'État en 2019 et les revenus de transfert un peu plus d'un quart.

Rapportés aux charges brutes de transfert (CHF 1'302 millions), les revenus de transfert encaissés en 2019 (CHF 589 millions) aboutissent à des charges nettes de transfert de CHF 713 millions en 2019, comme détaillé dans le tableau susmentionné du rapport de gestion financière (Tome 1 page 35).

**Indice des revenus par nature (base 1999=100)**



A l'instar des charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices.

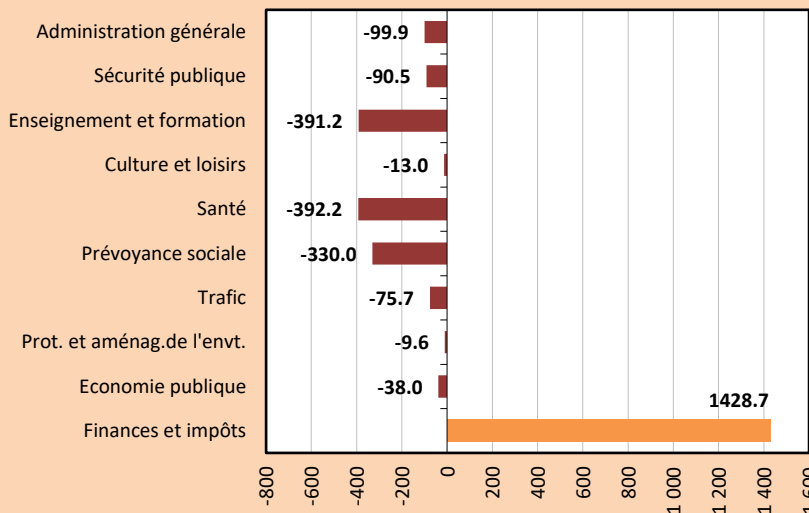
Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 1999-2016 (MCH1) et 2017-2019 (MCH2).

Les attributions aux financements spéciaux (nature 45 MCH2) ainsi que les imputations internes (nature 49 MCH2) ne sont pas prises en considération.

L'évolution des revenus financiers est assez volatile. Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (CHF 25 millions).

Signalons également que les revenus fiscaux stagnent depuis 2013, sous l'effet des réformes fiscales, en particulier celle des personnes physiques.

**Compte de résultats 2019 selon la classification fonctionnelle en millions de francs**



La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Ces dernières, qu'elles soient cantonales ou communales, distinguent habituellement dix groupes de tâches. Chaque charge et chaque revenu de la classification par nature (charges de personnel, biens et services, recettes fiscales, etc.) est affecté à un domaine fonctionnel bien précis.

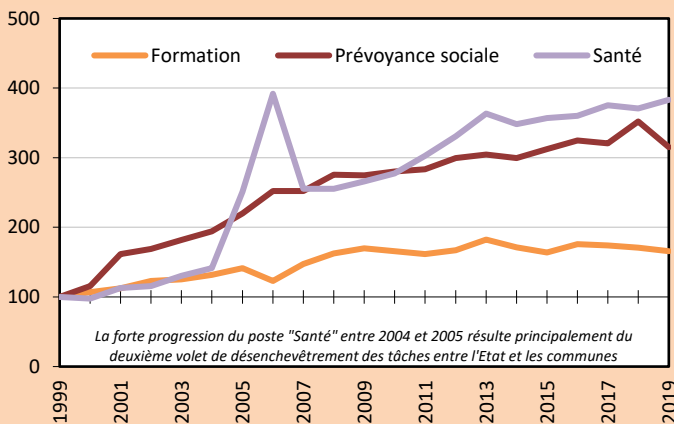
Avec environ CHF 392 millions de dépenses nettes (charges relatives au domaine auxquelles on soustrait les revenus) chacun, les domaines de la Santé et de la Formation représentent les montants les plus importants en 2019. Vient ensuite en 3ème position la Prévoyance sociale avec CHF 330 millions.

Le domaine Finances et impôts comprend davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle le montant est positif (CHF 1'429 millions).

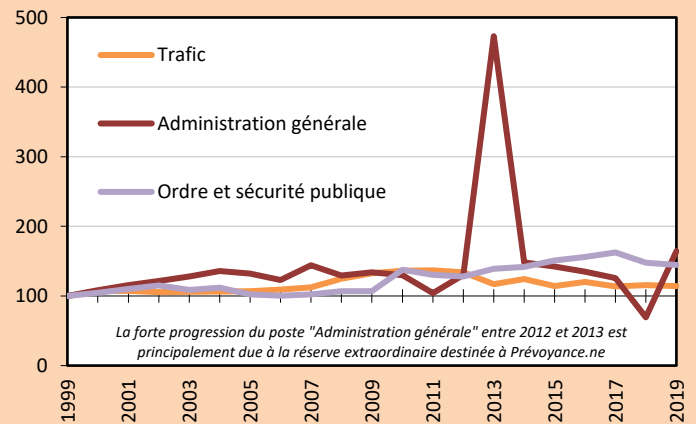
**Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1999=100)**

Les trois domaines Formation, Santé et Prévoyance sociale représentent 77% des charges nettes totales de l'État. Les revenus qui sont attribués au groupe Finances et impôts sont par conséquent principalement affectés au financement de ces tâches. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les montants utilisés pour calculer les indices tiennent également compte des opérations ponctuelles de clôture comme les mouvements avec les financements spéciaux (création et dissolution de réserves et provisions, attributions et prélèvements à la fortune des fonds) ou les charges et revenus extraordinaires. Sans épuration préalable de ces incidences les comparaisons s'avèrent parfois délicates. Une analyse détaillée de la classification fonctionnelle figure dans le rapport de gestion financière (Tome 1 pages 20 à 23).

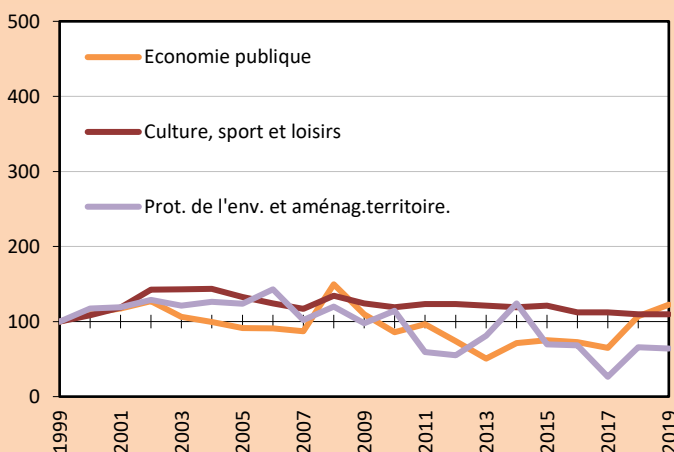
**Indice des domaines Formation, Prévoyance sociale et Santé (charges nettes)**



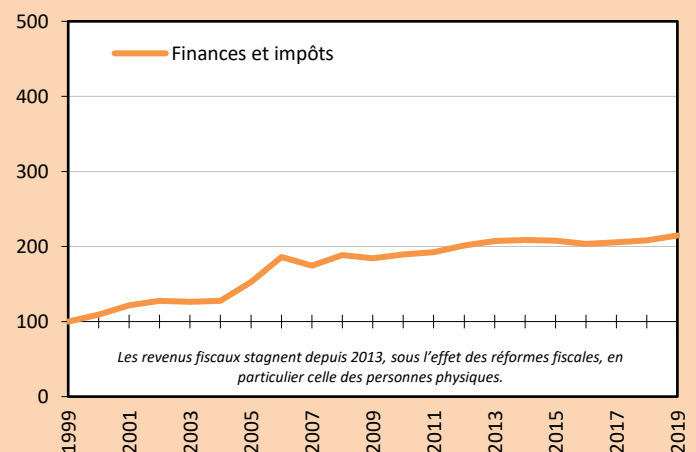
**Indice des domaines Trafic, Administration générale et Ordre et sécurité publique (charges nettes)**



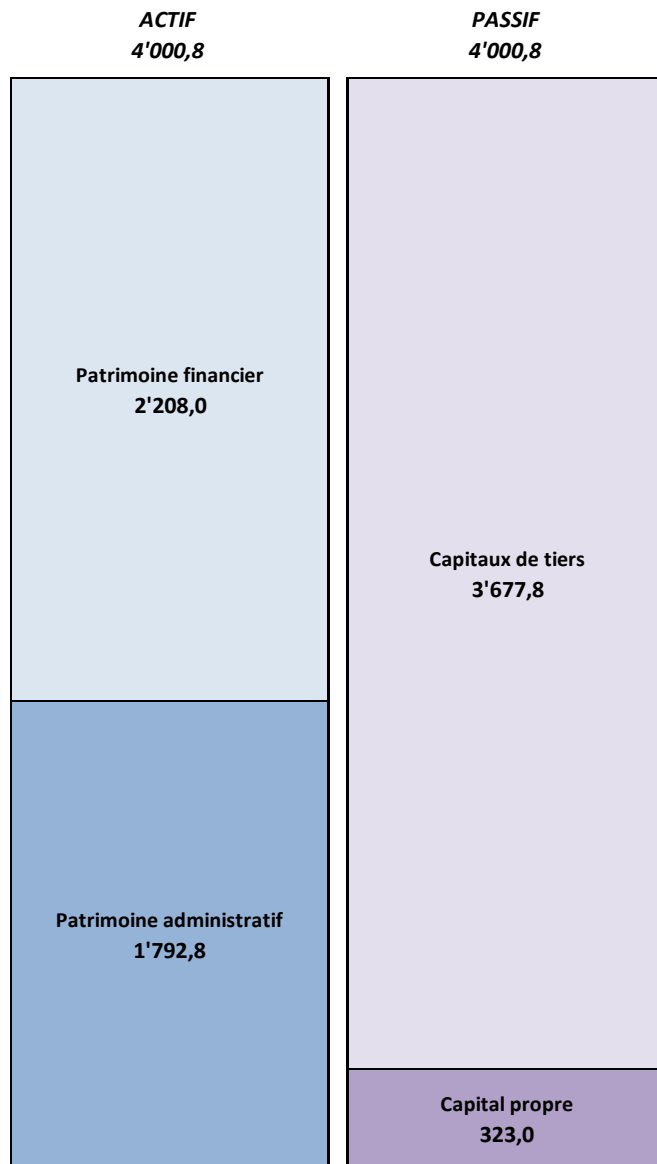
**Indice des domaines Economie publique, Culture, sport et loisirs et Protection de l'env. et aménag. du territoire (charges nettes)**



**Indice du domaine Finances et impôts (revenus nets)**



**Bilan 2019 en millions de francs**



Rappelons tout d'abord qu'en 2018 le le bilan de l'État a fait l'objet d'un retraitement afin d'être conforme aux dispositions du MCH2 et à la LFinEC. Cette opération avait généré une augmentation du total du bilan de CHF 1'020 millions.

Le bilan détaillé pour l'année 2019 est publié dans le rapport de gestion financière (Tome 1 page 70). La représentation graphique ci-contre présente uniquement une vision synthétique qui reprend les principales positions en fin d'année.

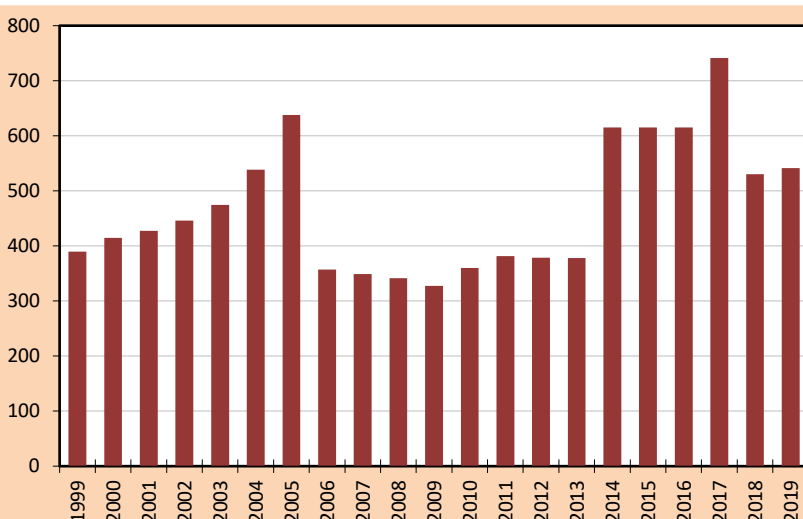
Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif à l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 4'001 millions, soit un montant significativement élevé par rapport au total de l'année dernière (CHF 2'670 millions).

Les engagements figurant au passif du bilan se répartissent entre les capitaux de tiers (CHF 3'678 millions), regroupant notamment les dettes à court et long terme, et le capital propre (CHF 323 million). Le total du passif est également de CHF 4'001 millions au terme de l'exercice 2019 et le bilan par conséquent équilibré.

Concrètement le découvert de CHF 542 millions est dorénavant comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il n'apparaît donc pas sur le schéma ci-contre. Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

Des changements de principes comptables en cours d'année 2019 ont généré une augmentation des totaux du bilan par rapport à l'exercice précédent.

**Découvert en millions de francs**



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2019, le découvert est de CHF 542 millions, soit un montant supérieur à l'année dernière (CHF 530 millions), qui correspond au déficit d'environ CHF 11 millions constaté dans le compte de résultats. Ce montant de CHF 542 millions représente environ 14% du total du bilan, ce qui est plutôt élevé.

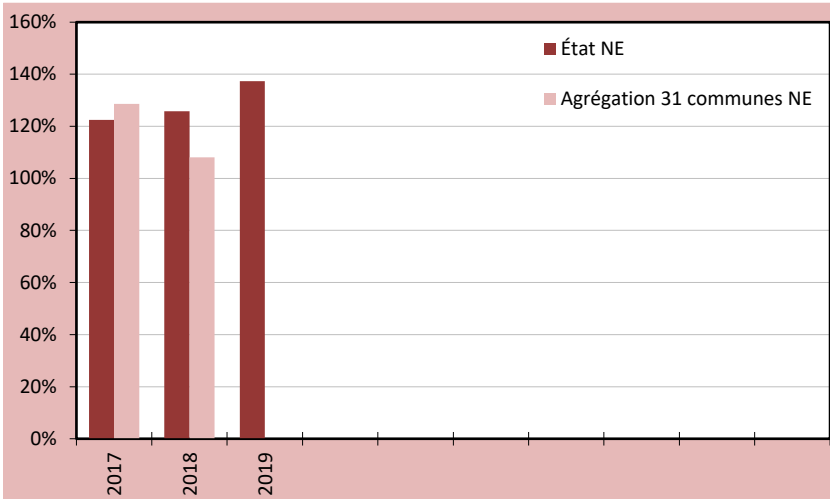
La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement.

L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2005 et 2006 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Les indicateurs financiers présentés dans cette dernière section sont basés sur la recommandation n° 18 MCH2 ainsi que sur l'article 57 RFinEC. Aux huit indicateurs préconisés par le MCH2, l'État de Neuchâtel en a rajouté deux supplémentaires : degré de couverture des revenus déterminants et poids des charges d'intérêts. Les définitions des indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe 3 du RFinEC.

Le calcul de ces indicateurs étant également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale, les résultats obtenus par agrégation des 31 communes neuchâteloises ont été ajoutés afin de permettre une comparaison de l'état financier État - communes.

Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette I, qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

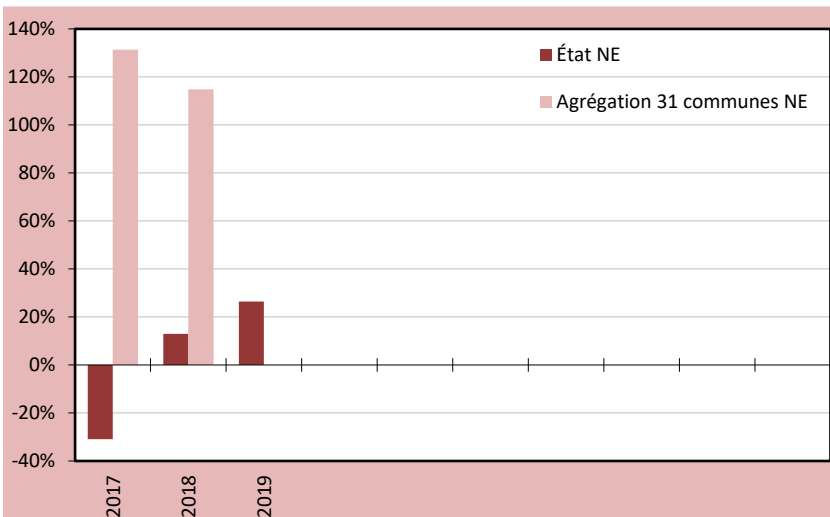
Le taux d'endettement net est de 137,3% aux comptes 2019. Il augmente par rapport à l'année dernière (125,8%). Cette situation provient d'une augmentation de la dette nette (CHF 1'349 millions en 2018 et CHF 1'470 millions en 2019), les revenus fiscaux totaux demeurant plus ou moins stables (CHF 1'072 millions en 2018 et CHF 1'070 millions en 2019).

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Le degré d'autofinancement calculé selon les standards MCH2 est de 26,4% en 2019, ce qui traduit une situation délicate pour l'État, même si celle-ci s'améliore par rapport aux deux derniers exercices. Le degré d'autofinancement était de 12,9% en 2018 et même négatif en 2017 (-30,9%) du fait d'un autofinancement négatif.

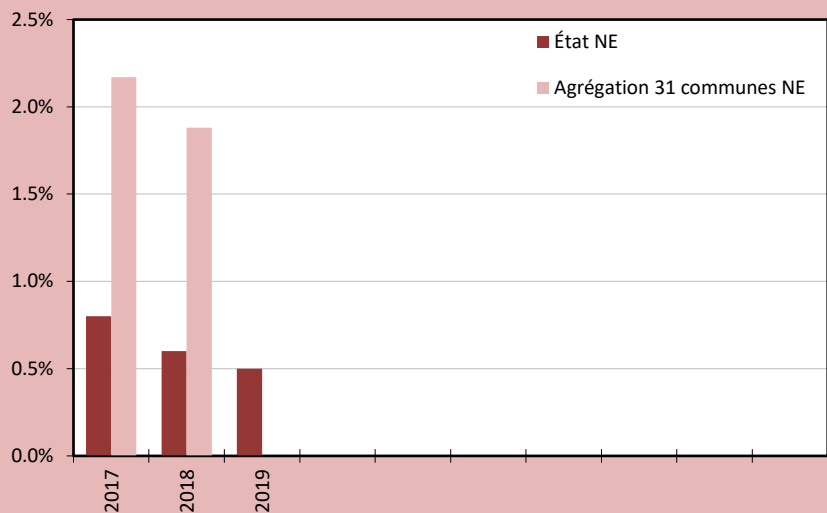
Cette situation doit toutefois être nuancée par rapport à l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets sont anormalement élevés en 2019. Sans tenir compte de cette dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre, le degré d'autofinancement s'élèverait alors à 139,8%, soit un résultat bien meilleur que celui qui est constaté.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2 diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 2 LFinEC selon ancienne législation en vigueur avant les modifications décidées et applicables dès l'exercice 2020).

Part des charges d'intérêts en pourcent



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

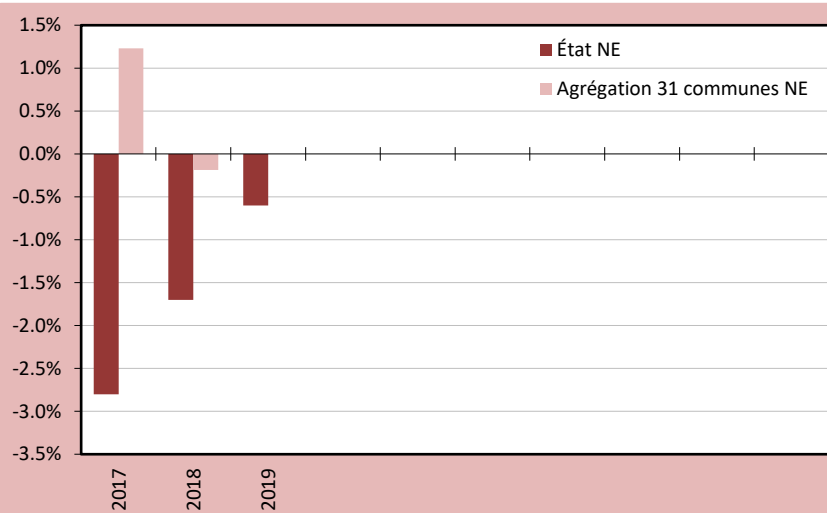
Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,5% en 2019 contre 0,6% en 2018. Cette légère diminution provient de charges d'intérêts nets qui baissent (CHF 13 millions en 2018 et CHF 9 millions en 2019) et de revenus courants en hausse (CHF 1'999 millions en 2018 et CHF 2'011 millions en 2019). La diminution en regard de ce ratio depuis 2017 traduit une amélioration de la situation. Un taux s'inscrivant entre 0% et 4% peut être considéré comme bon.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



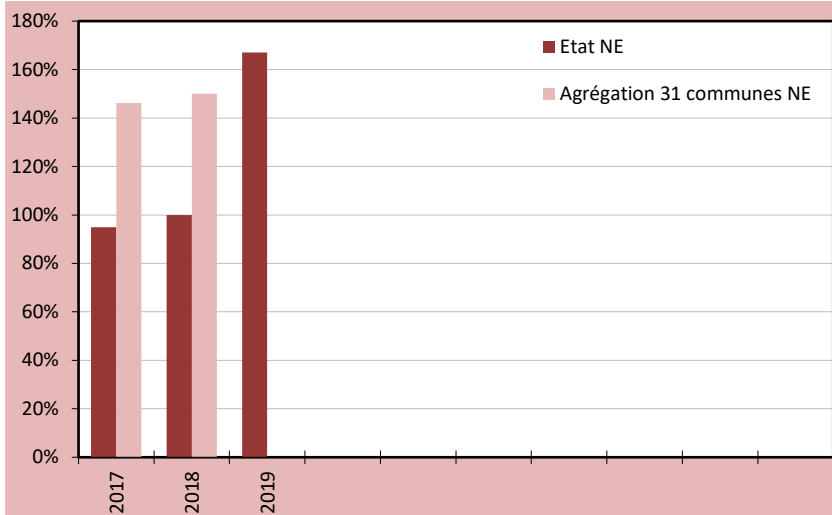
Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit (en cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent). La prise en compte d'un excédent de charges avec un signe négatif explique les ratios négatifs qui apparaissent sur le graphique.

Cet indicateur ne fait pas partie des recommandations MCH2 mais il est quand même présenté car il est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel au moment de l'établissement du budget (pour la dernière fois avec l'exercice 2019 puisque le dispositif va changer dès 2020 et que ce ratio n'en fera plus partie). Ainsi, conformément au régime transitoire de l'art. 80 LFinEC, si le budget présente un déficit du compte de résultats, ce dernier ne doit pas excéder 1% des revenus déterminants. Tant le budget 2019 (0,9%) que les comptes 2019 (0,6%) respectent ce critère. Ce n'était pas le cas lors des exercices 2017 (budget 2,7% et comptes 2,8%) et 2018 (budget 1,9% et comptes 1,7%). Ces deux derniers budgets avaient par conséquent été adoptés en dehors des mécanismes (dérogation).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100$$

**Dettes brute par rapport aux revenus en pourcent**



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

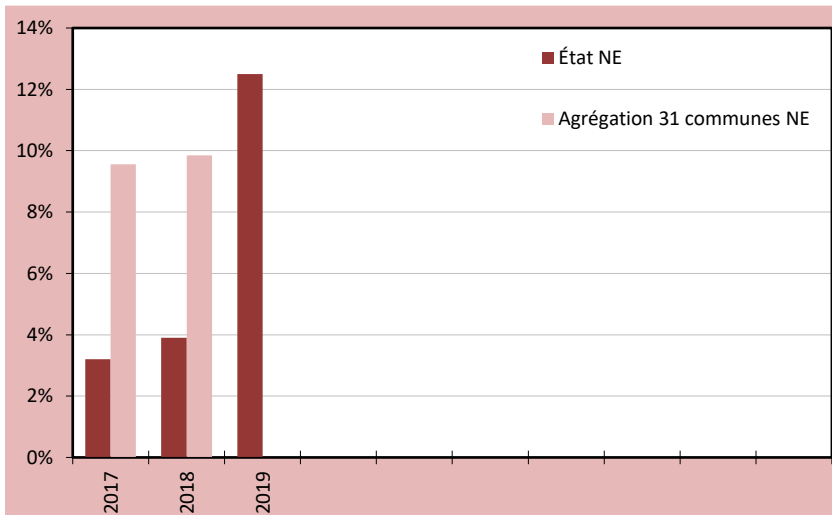
La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Avec les changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019, celle-ci augmente de CHF 1'996 millions en 2018 à CHF 3'360 millions en 2019, ce qui explique l'augmentation significative de cet indicateur de 99,9% à 167,1% sur la même période. Comme déjà dit pour l'indicateur de la part des charges d'intérêts, les revenus courants sont également en hausse entre 2018 (CHF 1'999 millions) et 2019 (CHF 2'011 millions) mais dans une moindre mesure que la dette brute.

L'augmentation du ratio traduit au final une péjoration de la situation pour l'État puisqu'un taux compris entre 150% et 200% est qualifié de mauvais et qu'il était encore jugé comme bon à moyen en 2018.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Dettes brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**Proportion des investissements en pourcent**



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimées en pourcentage des dépenses totales consolidées (compte des investissements et compte de résultats).

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

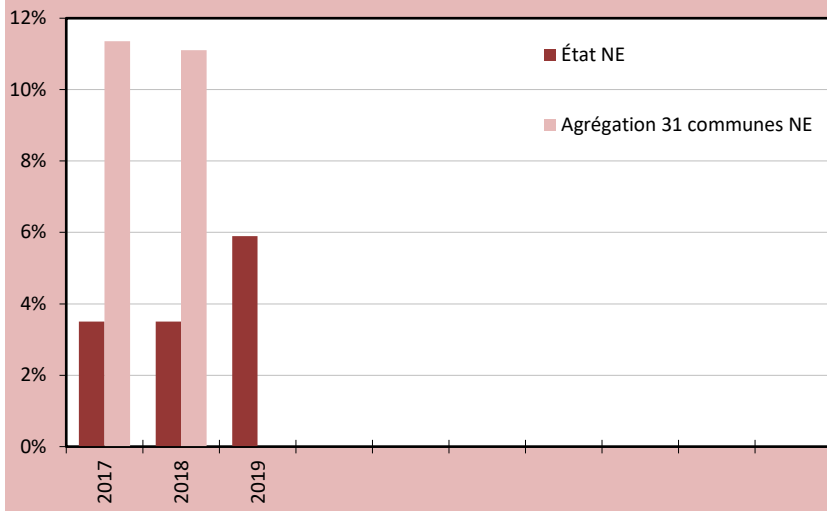
De 3,9% en 2018 le taux passe à 12,5% en 2019. Cela pourrait traduire un effort d'investissement important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe) pour la constitution d'un capital propre. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, soit un niveau inférieur à celui des comptes 2018 (3,9%).

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Il ne faut donc pas en conclure que la situation s'améliore. Celle-ci reste même critique puisqu'un taux en dessous de 10% traduit un faible effort d'investissement. Cela n'est pas une surprise tant il est régulièrement répété dans les rapports de gestion financière que les dépenses nettes sont, depuis une bonne décennie, systématiquement inférieures aux enveloppes budgétaires allouées. Sans l'incidence RHNe en 2019, les dépenses nettes s'élèveraient à CHF 46 millions pour un budget de CHF 89 millions.

**Part du service de la dette en pourcent**



La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nettes et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

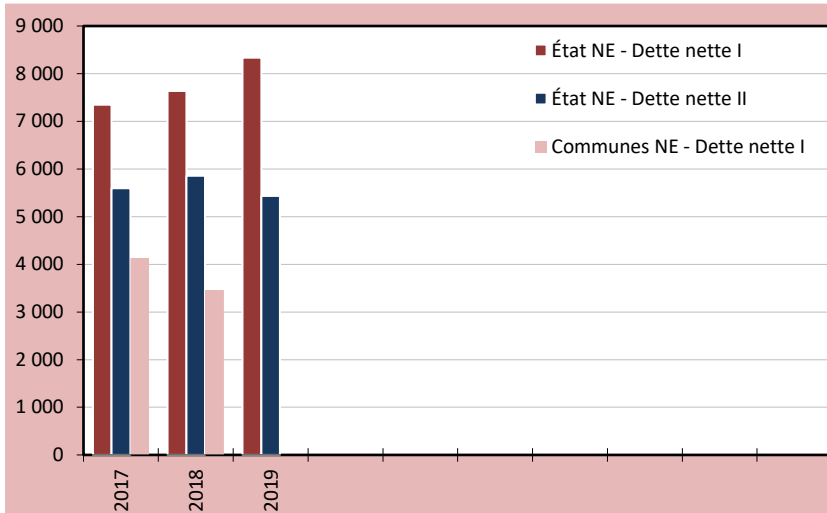
Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

En regard des années 2017 (3,5%) et 2018 (3,5%), le calcul de ce ratio aboutit un résultat significativement plus élevé pour 2019 (5,9%). Cette situation s'explique par les amortissements extraordinaires comptabilisés sur l'exercice 2019 suite de la cession de la H20 à la Confédération (CHF 38 millions). Il faut toutefois relever que le prélèvement de CHF 30 millions effectué du côté des revenus extraordinaires (nature 48) pour atténuer partiellement cette opération n'est pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur, ce qui permettrait d'en atténuer le résultat. Quoiqu'il en soit ce dernier traduit un niveau de charges financières considérée comme faible à acceptable pour la collectivité publique.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**Dettes nette par habitant en francs**



La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette selon définition I ou II du MCH2 divisée par la population résidente permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'470 millions, d'une dette nette II de CHF 959 millions et d'une population résidente permanente à fin 2019 de 176'328 habitants (selon dernier recensement cantonal), la dette nette I par habitant est de CHF 8'336 (CHF 7'636 en 2018) et la dette nette II par habitant de CHF 5'437 (CHF 5'855 en 2018). Ces variations contradictoires par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le fait que l'on ne tient pas compte du poste participations et capital social (en augmentation avec l'opération de désendettement RHNe) dans le calcul de la dette nette II, au contraire de la dette nette I.

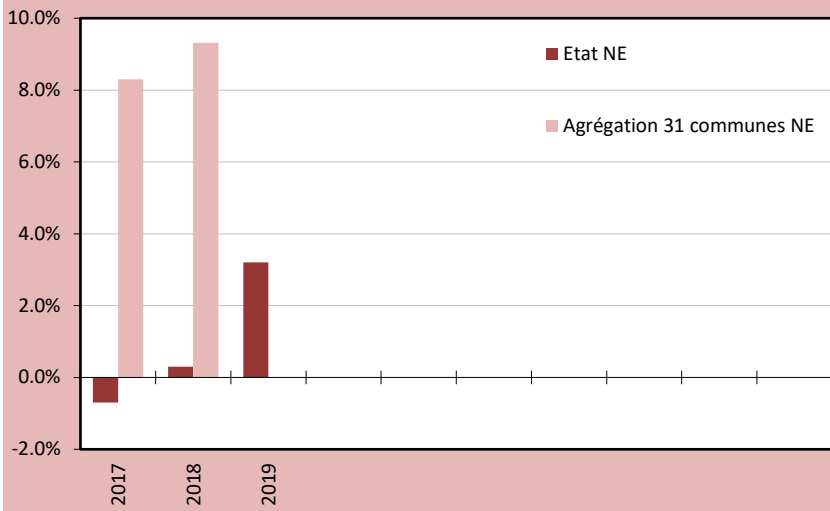
**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Dette nette I ou II}}{\text{Population résidente permanente}}$$

Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure très important pour l'État de Neuchâtel.



Taux d'autofinancement en pourcent



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

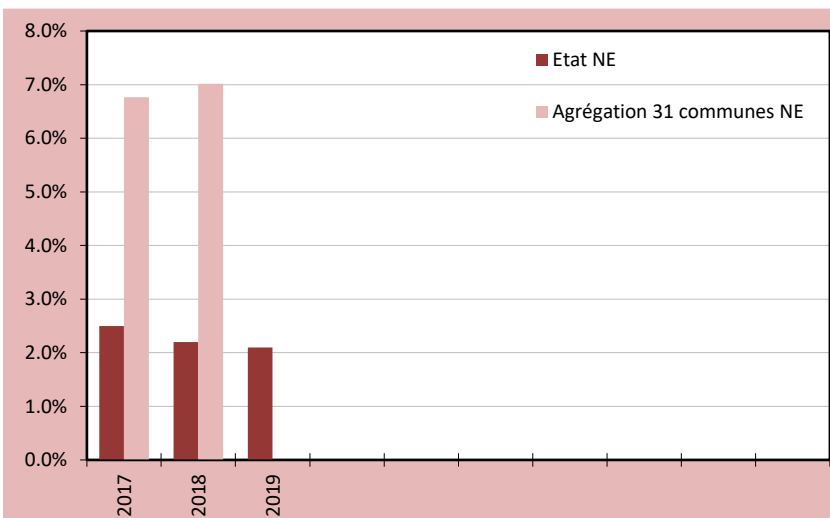
Compte tenu d'un autofinancement de CHF 65 millions et de revenus courants de CHF 2'011 millions, le taux d'autofinancement est de 3,2% en 2019, soit un résultat significativement plus élevé que celui qui est constaté pour les deux derniers exercices (0,3 % en 2018 et taux négatif de -0,7% en 2017).

Les revenus courants variant peu, les augmentations constatées au titre des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2) - qui sont deux variables importantes prises en considération dans le calcul de l'autofinancement - expliquent en partie cette amélioration par rapport à 2018 et 2017.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Poids des charges d'intérêts en pourcent



Le poids des charges d'intérêts correspond au total des charges (brutes) d'intérêts exprimé en pourcentage des revenus fiscaux directs (personnes physiques y compris impôt à la source et frontaliers et personnes morales).

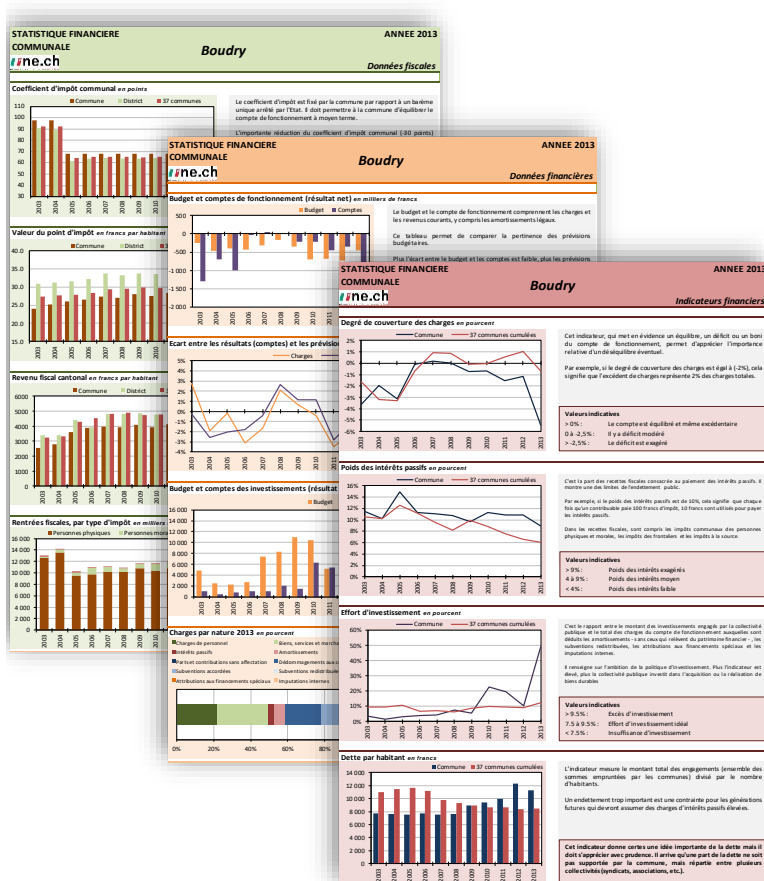
Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique. Il n'est pas prévu par les recommandations MCH2 et a été ajouté de manière complémentaire aux indicateurs existants dans la législation cantonale.

Cet indicateur diminue progressivement. De 2,5% en 2017 le poids des charges d'intérêts passe à 2,2% en 2018 et 2,1% en 2019. Cette faible variation sur les deux dernières années traduit néanmoins une amélioration de la situation qui trouve son origine principalement dans la diminution des charges d'intérêts (CHF 21 millions en 2018 et CHF 20 millions en 2019) puisque les revenus fiscaux directs diminuent eux aussi durant cette même période (CHF 938 millions en 2018 et CHF 934 millions en 2019).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100$$

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 31 communes neuchâtelaises sur:

[www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)